



Communiqué

Le Directoire

30 mai 2011

La nouvelle allocation stratégique du Fonds a été adoptée lors la réunion de son Conseil de surveillance le 13 décembre 2010. Elle traduit les changements législatifs qui définissent désormais le passif du FRR à la suite de la réforme des retraites en assignant au FRR deux objectifs précis : permettre une sécurisation du paiement du passif du FRR, d'une part, rechercher un rendement supplémentaire à l'horizon 2024, d'autre part.

Dans cette perspective, les modalités de gestion « sous contrainte de passif » (*Liability driven investment*) retenues reposent sur une large couverture du passif par des actifs destinés à cet effet (portefeuille de couverture) et sur la gestion dynamique d'un portefeuille de performance.

La sécurité du paiement du passif est mesurée par le ratio de financement¹. Au 31 mars 2011, ce ratio de financement s'élève à 143%. La valeur totale de l'actif net s'établit en effet à 37,4 Mds euros à cette même date et la valeur actuelle du passif à 26,1 Mds euros.

Au 31 mars 2011, la poche de couverture représente 59,3% du total des actifs et la poche de performance 40,7%.

Le rendement des actifs de performance, dont l'objectif à long terme est une performance annualisée de 6%, a atteint 2,6%² entre le 13 décembre 2010 (date de référence de la nouvelle allocation stratégique) et le 31 mars 2011.

A cette même date, la performance annualisée du portefeuille du FRR nette de tout frais s'élevait à 3%.

Contact presse :
01 58 50 99 86
www.fondsdereserve.fr

¹ Le ratio de financement est le rapport entre la valeur de marché de l'actif net et la valeur actuelle du passif du FRR.

² Ce chiffre traduit une légère avance par rapport à l'espérance de performance annualisée de 6%, soit 1,8% sur la période considérée du 13 décembre 2010 au 31 mars 2011.